

**CONSEIL DE L'EUROPE**  
**Représentant Spécial du Secrétaire Général**  
**pour les questions relatives aux Roms**

**Appel à candidatures**  
**Programme européen de formation pour les médiateurs - ROMED**  
**Une action conjointe du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne**

Date limite des candidatures: 6 février 2012

**Formateurs pour les pays suivants**

Albanie, Belgique, République tchèque, Allemagne, Grèce,  
Hongrie, Italie, Pays Bas, Portugal, Fédération de Russie, Turquie, Ukraine,  
Royaume Uni.

Le programme ROMED a été lancé en janvier 2011 dans le cadre de la mise en œuvre de la déclaration de Strasbourg sur les Roms. C'est une action jointe du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne qui vise à améliorer la qualité et l'efficacité du travail des médiateurs, des assistants et des facilitateurs, en fournissant des compétences supplémentaires, des outils et des approches pour compléter les formations nationales et européennes existantes.

Le Programme envisage de former des **médiateurs scolaires, sanitaires et pour l'emploi** qui travaillent avec des Roms et des Gens du voyage qui se heurtent à des obstacles pour exercer leurs droits sociaux et humains (accès à l'éducation, aux services de santé, à l'emploi) dans les pays bénéficiaires. La formation sera basée sur un programme préparé par le Conseil de l'Europe et sera adaptée pour tenir compte des besoins spécifiques des médiateurs dans les pays sélectionnés. Le Programme vise également à renforcer l'échange d'expériences et la coopération entre les professionnels impliqués dans la formation des médiateurs travaillant avec les communautés roms.

### **Activités-clés**

Les formateurs sélectionnés mèneront les activités suivantes:

- Participer à une formation des formateurs à Strasbourg du 14 au 17 mars 2012;
- diriger, dans le cadre de l'équipe des formateurs, deux formations de trois jours chacune, la première durant la période d'avril à juillet 2012 et la seconde dans la période octobre à décembre 2012;
- préparer les formations en avance sur la base de la formation des formateurs et sur celle du programme européen pour les médiateurs scolaires, sanitaires et pour l'emploi préparé par le Conseil de l'Europe;
- participer à l'évaluation des deux formations sur la base de la méthodologie et les instruments mis à disposition à cette fin par le Conseil de l'Europe;

- participer au réseau européen sur la formation de médiateurs, en échangeant les connaissances et les expériences des médiateurs Roms et les problèmes auxquels ils sont confrontés dans leur travail;
- contribuer à assurer la visibilité du programme du Conseil de l'Europe dans les pays bénéficiaires.

## Compétences requises

### Compétences dans le domaine de la formation:

- expérience antérieure dans le domaine de la formation sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage, de préférence dans les domaines de l'éducation, de la santé ou de l'emploi;
- expérience d'au moins deux ans dans la formation d'adultes, de préférence sur des questions interculturelles ou de droits de l'homme;
- connaissance de méthodes de formation et de médiation;
- capacité à s'adapter et à développer des programmes de formation serait un avantage.

### Compétences professionnelles et techniques:

- connaissance du domaine de la formation (éducation, santé et/ou emploi), y compris la législation du pays visé, une bonne connaissance du cadre institutionnel dans les domaines de l'éducation, de la santé et/ou de l'emploi et des principaux textes administratifs concernant le travail des médiateurs;
- expérience dans le domaine de la coopération avec des organisations roms et/ou des Gens du voyage et compréhension de l'environnement social, culturel et traditionnel des Roms et des Gens du voyage;
- capacité à rédiger des rapports thématiques liés à la formation pour laquelle il/elle sera responsable.

### Compétences interpersonnelles:

- aptitude à travailler en équipe, capacité à construire et maintenir des relations et des réseaux, diplomatie.

### Compétences linguistiques et de communication:

- très bonne connaissance (parlée et écrite) de l'une des langues officielles du Conseil de l'Europe (anglais ou français);
- très bonne connaissance de la langue/l'une des langues officielle(s) du pays concerné;
- la connaissance d'autres langues européennes, en particulier une des langues parlées dans les pays sélectionnés pour le programme de formation et/ou le romani, serait un avantage.

**Valeurs personnelles:** intégrité, loyauté, discrétion, respect des droits de l'homme et de la diversité.

## Candidature et procédures de sélection

Les candidatures, **rédigées en anglais ou en français**, doivent inclure

- une lettre de motivation d'une page maximum, dans laquelle le candidat spécifiera le(s) pays pour lesquels il/elle est intéressé(s) ainsi que ses coordonnées personnelles (adresse email et téléphone mobile) ;
- un curriculum vitae comprenant également les coordonnées de deux personnes de référence.

Elles doivent être soumises à [roma.team@coe.int](mailto:roma.team@coe.int) au plus tard le 6 février 2012 à minuit (heure de Paris).

La procédure de sélection consiste en deux étapes : une présélection, suivie par un entretien téléphonique avec les candidat(e)s présélectionné(e)s.

Le Conseil de l'Europe encourage toute personne ayant les qualifications exigées à se porter candidate sans distinction de sexe, de handicap, de situation maritale ou parentale, d'origine raciale, ethnique ou sociale, de couleur, de religion, de convictions ou d'orientation sexuelle.

Les candidat(e)s sélectionné(e)s seront informé(e)s par email au plus tard le 20 février 2012.

Le Conseil de l'Europe couvrira les coûts relatifs à la participation à la formation des formateurs, ainsi que les coûts du transport local, du logement et des repas pour la durée des deux sessions de formation de médiateurs. Les candidats reçus recevront un contrat de consultant leur donnant droit à des honoraires d'un montant fixe pour les services rendus, sous réserve de la participation du candidat à tout le processus de formation et à la soumission d'un rapport.

De futures tâches pourront être proposées par le Conseil de l'Europe, sous réserve de la continuité du projet et de la disponibilité des fonds nécessaires.

## **L'Organisation**

Le **Conseil de l'Europe** est une organisation politique qui a été créée en 1949 dans le but de réaliser une union plus étroite entre ses membres. Il compte aujourd'hui 47 Etats membres. Les principaux objectifs de l'Organisation sont de promouvoir la démocratie, les droits de l'homme et la prééminence du droit, ainsi que de rechercher des solutions communes aux problèmes politiques, sociaux, culturels et juridiques de ses Etats membres. Depuis 1989, il a intégré la plupart des pays d'Europe centrale et orientale et les soutient dans leurs efforts pour mettre en œuvre et consolider leurs réformes. Le siège permanent du Conseil de l'Europe est à Strasbourg (France).